

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Saverne
COMMUNE DE SOMMERAU

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
N°6 / 2023 EN DATE DU 26 OCTOBRE 2023 A 19H**

Nombre de conseillers élus : 23
Nombre de conseillers en fonction : 23
Quorum : 12

Nombre de conseillers présents en séance : . 14 Nombre de Votants : 20 dont 6 procurations

Date de convocation : 18 octobre 2023 par le maire LORENTZ Bruno
Date de publication sur le site internet communal : 31 octobre 2023
Date affichage liste des délibérations : 31 octobre 2023
Date de transmission au contrôle de légalité : 30 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six octobre à dix-neuf heures, en application des articles L 2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de SOMMERAU, à Allenwiller, salle de la mairie, sous la présidence de LORENTZ Bruno, Maire.

Étaient présents :

LORENTZ Bruno	Maire
HEIM Claude.....	1er adjoint et maire délégué de Birkenwald
JAEGER Jacqueline.....	2ème adjointe et maire délégué d'Allenwiller
AUER Maurice	5ème adjoint et maire délégué de Salenthal
ANTONI Cathy	4ème adjoint
ANDRES Jean-Jacques	Conseiller municipal
FRIEDRICH Jean-Louis.....	Conseiller municipal
GUNTHNER Patricia	Conseillère municipale
GUTH Julien.....	Conseiller municipal
KIEFFER Josiane	Conseillère municipale
LORENTZ Béatrice.....	Conseillère municipale et Maire délégué de Singrist
PAULEN René.....	3ème adjoint
RENAULT Stéphane	Conseiller municipal
ROTH Larissa.....	Conseillère municipale

Absent(s) excusé(s) :

BART-HECKENBENNER Aurélie	Conseillère municipale (procuration à Jean-Jacques ANDRES)
BRUNNER Bruno	Conseiller municipal (procuration à Josiane KIEFFER)
De la HOGUE Arnaud	Conseiller municipal (procuration à Béatrice LORENTZ)
FRIEDERICH Vanessa	Conseillère municipale
HUFSCMITT Nancy	Conseillère municipale (procuration à Cathy ANTONI)
MOEBEL Christelle	Conseillère municipale (procuration à Jacqueline JAEGER)
OSTERMANN Céline	Conseillère municipale (procuration à Stéphane RENAULT)
SCHALL Véronique	Conseillère municipale

Absent non excusé :

JOCQUEL Julien	Conseiller municipal
----------------------	----------------------

Assistait en outre à la séance (sans prendre part aux votes):

KALCK Pascale.....	Attachée Territoriale Principale
--------------------	----------------------------------

Secrétaires de séance : JAEGER Jacqueline et KALCK Pascale

La majorité des membres en exercice étant présents, l'assemblée peut délibérer valablement.

Ordre du jour :

- 1) Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)
- 2) Adoption Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal – Séance du 28/09/2023
- 3) Recensement de la population en 2024 - Création postes agent recenseur et rémunération
- 4) Chasse 2024-2033 – Agrément des candidats et Approbation de la convention de gré à gré
- 5) Urbanisme Informations
- 6) Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au maire
- 7) Informations diverses

M. le Maire ouvre la séance à 19 H, salue les membres présents et donne lecture des procurations

Le Conseil Municipal procède à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

DCM 2023-62 : Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)

Point 1

Conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.L, Mme JAEGER Jacqueline et Mme KALCK Pascale sont désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

Pour :..... unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

DCM 2023-63 : Adoption Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal – Séance du 28/09/2023

Point 2

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 septembre 2023 transmis aux Conseillers avant la réunion est soumis à l'assemblée pour adoption.

M. le Maire précise qu'au point 2023-55 : Location des chasses communales – partie mode de location, les mise à prix, en cas d'adjudication, sont les suivantes (ancien tarif de location) :

- Lot 1 Singrist : 4500 €
- Lot 3 Allenwiller Nord : 8210 €
- Lot 4 Allenwiller Sud : 9111 €

Mme ANTONI donne lecture du message de Mme HUFSCMITT qui refuse d'adopter le PV : « Je trouve en effet que le point sur la vente du terrain communal d'Allenwiller ne reflète vraiment pas le contenu des débats ».

Mme LORENTZ Béatrice et ROTH Larissa abondent en ce sens.

M. le Maire s'étonne de ces remarques.

Décision du Conseil Municipal :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 septembre 2023 est approuvé, sans autre modification ou commentaire.

Pour : 17

Contre : 3 – Nancy HUFSCMITT (par procuration), Béatrice LORENTZ et Larissa ROTH

Abstention : ---

<p>DCM 2023-64 : Recensement de la population en 2024 - Création postes agent recenseur et rémunération</p>
--

Point 3

Rapporteur : Bruno LORENTZ

Dans le cadre du recensement de la population entre le 18 janvier 2024 et le 17 février 2024 et compte tenu de la répartition des responsabilités de la collecte entre l'INSEE et la commune, il incombe à la commune de préparer et de réaliser l'enquête du recensement. Il y a lieu de mettre en oeuvre les moyens humains, matériels et financiers nécessaires, et à ce titre procéder au recrutement des agents recenseurs. Une dotation est versée par l'Etat en compensation d'une partie de ces charges supplémentaires.

Le choix du recrutement et les modalités de rémunération des agents recenseurs sont du ressort de la commune.

Compte tenu du nombre d'habitants estimatif, il y a lieu de « recruter » quatre agents recenseurs et de fixer les modalités de rémunération.

Décision du Conseil Municipal

Compte tenu de l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- que le recensement sera assuré par quatre personnes. Il y a donc lieu de créer quatre postes d'agent recenseur vacataire pour la période courant du 1^{er} jour de formation des agents (début janvier 2024) au 17 février 2024. En cas de recours à un agent de la commune, seuls trois postes vacataires seront pourvus
- De fixer la rémunération des agents (hors agent communal) comme suit :
 - 2,00 € net par bulletin individuel
 - 1,35 € net par feuille de logement ou feuille d'immeuble collectif
 - 5,00 € net par bordereau de district
 - Tournée de repérage : forfait de 5 h * smic horaire net
 - Formation : durée réelle * smic horaire net

Le montant global sera calculé à la fin de la période de recensement en fonction du nombre de bulletins dûment complétés.

M. le Maire est autorisé à signer les arrêtés des agents sur ces bases. Les crédits nécessaires et la dotation de l'état seront prévus au budget primitif 2024.

Si la mission est confiée à un agent permanent de la commune le paiement se fera en heures supplémentaires.

Pour : *unanimité*

Contre : ---

Abstention : ---

DCM 2023-65 : Chasse 2024-2033 — Agrément des candidats et Approbation de la convention de gré à gré

DCM 2023-65.1. : Lot 1 – Singrist

Point 4.1.

Rapporteur : Bruno LORENTZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Environnement

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 juin 2023 définissant le Cahier des Charges type relatif à la location des chasses communales du Bas Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2023 portant approbation de la constitution et du périmètre des lots de chasse, des caractéristiques des lots, du choix du mode de location, des conditions particulières

Vu la lettre en date du 20 octobre 2023 et réceptionnée le 23 octobre 2023 de M. HOFFMANN Pascal, Président de l'Association de chasse La Waldmuehle qui ne souhaite plus conclure de convention gré à gré, retire également son droit de priorité (vu la situation administrative de l'Association) et son mandat donné à M. GILLMANN

Après avoir entendu les explications, le Conseil Municipal :

- PREND donc ACTE que toutes les conditions ne sont plus réunies pour la conclusion d'une convention de gré à gré
- REFUSE l'agrément de l'Association de Chasse La Waldmuehle
- DECIDE de louer le lot 1 – Singrist : 308 ha 58 a dont 0 de forêt par voie d'appel d'offres
- DIT que les dates pour cette procédure seront fixées par le maire

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

DCM 2023-65.2 : Lot 3 – Allenwiller Nord

Point 4.2

Rapporteur : Bruno LORENTZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Environnement

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 juin 2023 définissant le Cahier des Charges type relatif à la location des chasses communales du Bas Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2023 portant approbation de la constitution et du périmètre des lots de chasse, des caractéristiques des lots, du choix du mode de location, des conditions particulières

Vu le dossier déposé par le locataire sortant en vue de relouer le lot de chasse par convention de gré à gré, conformément à l'article 16 du cahier des charges type et ayant également demandé à exercer son droit de priorité

Vu la consultation en date du 04/10/2023 de la Commission Consultative Communale de la Chasse et son résultat

Après avoir entendu les explications, avoir constaté la recevabilité du dossier du locataire sortant pour le lot 3 – Allenwiller Nord et avoir constaté que celui-ci a fait valoir son droit de priorité dans les formes et conditions prévues par les textes et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE d'agréer la candidature de l'**Association de Chasse d'Allenwiller** (président : KIEFFER Francis), personne morale, locataire sortant, dont le siège est 5 rue du Ried 67460 SOUFFELWEYERSHEIM à la **location du lot 3 – Allenwiller Nord**
- DECIDE d'agréer les CINQ associés suivants :
 - M. KIEFFER Francis, né le 06/08/1949 à Saverne (Bas Rhin), domicilié 5, rue du Ried 67460 SOUFFELWEYERSHEIM
 - M. BASTIAN Denis, né le 08/04/1967 à Brumath (Bas Rhin), domicilié 11, rue de l'Eglise 67670 WALTENHEIM SUR ZORN
 - M. BASTIAN Jean-Luc, né le 30/11/1974 à Strasbourg (Bas Rhin), domicilié 3, rue Voltaire 67270 HOCHFELDEN
 - M. MULLER Didier, né le 22/07/1960 à Strasbourg (Bas Rhin), domicilié 7 rue des Jardins 67120 DUPPIGHEIM
 - M. MULLER Cédric, né le 07/04/1986 à Strasbourg (Bas Rhin), domicilié 28, rue des Jardins 67120 DUPPIGHEIM

Il est rappelé que tout ajout d'un nouvel associé doit recueillir l'agrément du conseil municipal après avis de la 4C.

- APPROUVE la convention de gré à gré, à conclure avec le locataire sortant selon les conditions fixées par délibération du 28/09/2023, notamment :
 - Lot N°3 – Allenwiller Nord– 300 ha 87 dont 98 ha 50 a de forêt
 - Prix : 7 390,- €/an ; fixe sur la durée mais possibilité de révision conformément au CCT, payable en une seule fois au 1^{er} avril de chaque année
 - Période : 2 février 2024 au 1^{er} février 2033
- AUTORISE M. le Maire à signer le bail de location sur ces bases et tout document relatif à cette location.

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

DCM 2023-65.3 : Lot 4 – Allenwiller Sud

Point 4.3

Rapporteur : Bruno LORENTZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Environnement

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 juin 2023 définissant le Cahier des Charges type relatif à la location des chasses communales du Bas Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2023 portant approbation de la constitution et du périmètre des lots de chasse, des caractéristiques des lots, du choix du mode de location, des conditions particulières

Vu le dossier déposé par le locataire sortant en vue de relouer le lot de chasse par convention de gré à gré, conformément à l'article 16 du cahier des charges type et ayant également demandé à exercer son droit de priorité

Vu la consultation en date du 22/09/2023 de la Commission Consultative Communale de la Chasse et son résultat

Après avoir entendu les explications, avoir constaté la recevabilité du dossier du locataire sortant pour le lot 4 – Allenwiller Sud et avoir constaté que celui-ci a fait valoir son droit de priorité dans les formes et conditions prévues par les textes et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE d'agréer la candidature de **Monsieur Philippe PONSIN**, personne physique, locataire sortant, né le 07/08/1977 à Creutzwald (Moselle), domicilié, 25, rue Saint Pierre 57455 SEINGBOUSE à **la location du lot 4 – Allenwiller Sud**
- APPROUVE la convention de gré à gré, à conclure avec le locataire sortant selon les conditions fixées par délibération du 28/09/2023, notamment :
 - Lot N°4 – Allenwiller Sud – 236 ha 39 dont 178 ha 49 a de forêt
 - Prix : 8 200,- €/an ; fixe sur la durée mais possibilité de révision conformément au CCT, payable en une seule fois au 1^{er} avril de chaque année
 - Période : 2 février 2024 au 1^{er} février 2033
- AUTORISE M. le Maire à signer le bail de location sur ces bases et tout document relatif à cette location.

Il est rappelé que les permissionnaires doivent également recueillir l'agrément du conseil municipal après avis de la 4C.

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

DCM 2023-66 : Urbanisme - Informations

Point 5

M. le Maire laisse la parole aux différents rapporteurs pour la présentation des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme.

Commune-déléguée d'ALLENWILLER - Rapporteur : JAEGER Jacqueline

DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	N° DEMANDE	TRAVAUX	DECISION
Déclarations préalables				
Mme GRANDGEORGE Erna	6 rue de la Bergerie	DP06700423R0068	Remplacement de la porte d'entrée	ACCORD LE 29/09/2023

M.BASQUIN François	28 rue Principale	DP06700423R66	Fermeture de la terrasse existante	REFUS LE 29/09/2023
Mme BLUM Elodie	49 rue Principale	DP 06700423R0070	Construction d'un abri de jardin	ACCORD LE 17/10/2023

Commune-déléguée de BIRKENWALD - Rapporteur : HEIM Claude

DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	N° DEMANDE	TRAVAUX	DECISION
Déclarations préalables				
Mme GOELLER Delphine	14 chemin de l'Etang	DP 06700423R0041	Pose d'un conduit de cheminée en inox	REJET – NON COMPLETUE DE DOSSIER
M.ANDLAUER Laurent	38 chemin de l'Etang	DP 06700423R0072	Isolation extérieur et mise en peinture des façades	ACCORD LE 06/10/2023
M.CASPAR Daniel	14 rue de le Chapelle	DP 06700423R0067	Construction d'un abri de jardin	REFUS LE 11/10/2023
SCI DEIMOS	5 rue de la Chapelle	DP 06700423R0077	Pose d'un carport	ACCORD LE 17/10/2023
M.ANDLAUER Laurent	38 chemin de l'Etang	DP06700423R0071	Réfection de la toiture	ACCORD LE 17/10/2023
Certificat d'urbanisme				
M. HUGENSCHMITT Marcel	21 rue du Général Leclerc	CU 06700423R0022	En vue d'une construction	NON REALISABLE le 18/10/2023
Permis de démolir				
M.ANDLAUER Laurent	38 chemin de l'Etang	PD06700423R0002	Démolition d'un balcon	ACCORD LE 29/09/2023

Commune-déléguée de SINGRIST- Rapporteur : PAULEN René

DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	N° DEMANDE	TRAVAUX	DECISION
Déclarations préalables				
France SOLAR	7 rue de Reutenbourg	DP 06700423R0074	Pose de panneaux solaires	ACCORD LE 04/10/2023
M.Mme EHRHART Mathieu	11a rue de la Carrière	DP 06700423R0069	Ravalement des façades, création de fenêtres de toit	ACCORD LE 11/10/2023
M. WAGNER Luc	31 rue du Général Leclerc	DP 06700423R0048	Installation d'un sauna	REJET NON COMPLETUE LE 17/10/2023
Certificat d'urbanisme				
MAITRE CHUDZIAK	11 rue du 21 Novembre	CU 06700423R0024	En vue d'une vente	SIMPLE INFORMATION LE 28/09/2023

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend acte de ces communications.

Pour : unanimité

Contre : ---

Abstention : ---

DCM 2023-67 : Décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire
Point 6

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit informer le Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations consenties par l'assemblée.

1) Déclarations d'Intention d'aliéner

Date de réception DIA	N° enregistrement	Bien concerné	Suite donnée
28/09/2023	2023-18	Rue de la Ceinture – Allenwiller Section 2 – Parcelle 66	Pas de préemption
09/10/2023	2023-19	8 rue des Jardins – Salenthal Section 4 - Parcelles 395-397-354	Pas de préemption

2) Marchés

Le Maire a signé :

Objet	Fournisseurs	Montant € HT
Fourniture de verres (modèles divers) pour les salles	CHR Alsace de Souffelweyersheim	1 455,41
Création graphique, réalisation technique et suivi de l'impression – Gazette Sommerau 2023	Agence C'Max de Saverne	1 250,-

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ces informations.

Pour : unanimité

Contre : --

Abstention : ---

DCM 2023-68 : Informations Diverses
Point 7

M. HEIM informe que la mise en conformité électrique des quatre salles est en cours.

Mme LORENTZ souligne que depuis la réalisation de la liaison douce à Singrist entre la salle Festmatt et la rue des champs, cette voie est également devenue un lieu de promenade pour les chiens et leur maître avec l'augmentation des déjections canines.

M. PAULEN informe que la commune a été destinataire de deux chênes (réunion ONF) et qu'il y aurait lieu de définir un lieu opportun pour les planter.

Une réunion avec le nouvel responsable de l'ATIP (territoire OUEST) et une instructrice des autorisations d'urbanisme a eu lieu dernièrement. En effet, il serait opportun de pouvoir adapter quelques articles du règlement du PLU en Zone Ua et Ub pour permettre une instruction plus proche des réalités. Ces adaptations relèveront d'une modification du PLU avec l'aide technique de l'ATIP.

Suite à une réunion organisée avec les potentiels participants qui souhaitent s'investir davantage, un nouveau Forum des entreprises sera organisé le WE du 04 et 05 mai 2024 à la Salle de la Waldbuhn. La version 2024 devrait comporter : démonstrations par les exposants (atelier couture, démo et parcours de trottinettes électriques...), soirée pizza et tartes flambées et feu d'artifice (samedi soir), promenade à poneys pour les enfants,

Il est également décidé, sur proposition de Mme JAEGER, de reconduire le concours de décoration de Noël – Edition 2023. Ce concours se fera suivant les mêmes modalités que les années précédentes :

- Un bon d'achat d'une valeur de 50 € sera remis au gagnant de chaque commune déléguée, à utiliser dans l'un des restaurants ou traiteur de la commune (chaque conseil communal désignera son gagnant)
- Un bon d'achat d'une valeur de 100 € à utiliser dans l'enseigne Leclerc De Marmoutier sera remis au grand gagnant 2023 (le conseil municipal désignera, début 2024, le « grand gagnant » parmi les 4 des communes déléguées)

A noter les gagnants de 2021 ne pourront reconcourir qu'en 2024, les gagnants de 2022 en 2025 et les gagnants de 2023 en 2026.

Le repas des Aînés organisé le 15/10/2023 a remporté un franc succès. La date du dimanche 20 octobre 2024 est retenue pour la version 2024 (afin de bloquer le planning d'occupation des salles).

La cérémonie des « Vœux du maire » est validée pour le Dimanche 14 janvier 2024 (matin) – le lieu reste à définir.

Prochaine réunion CM : Mardi 28 novembre 2023 pour notamment « attribution lot de chasse N°2 – Birkenwald –Salenthal suite Appel d'offres ».

Décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de ces informations.

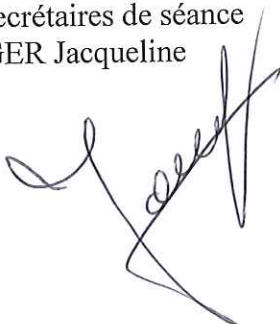
Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

L'ordre du jour étant épuisé (point 2023-62 à point 2023-68) et aucune question posée, Monsieur le Maire lève la séance à 20h10.

Les secrétaires de séance
JAEGER Jacqueline

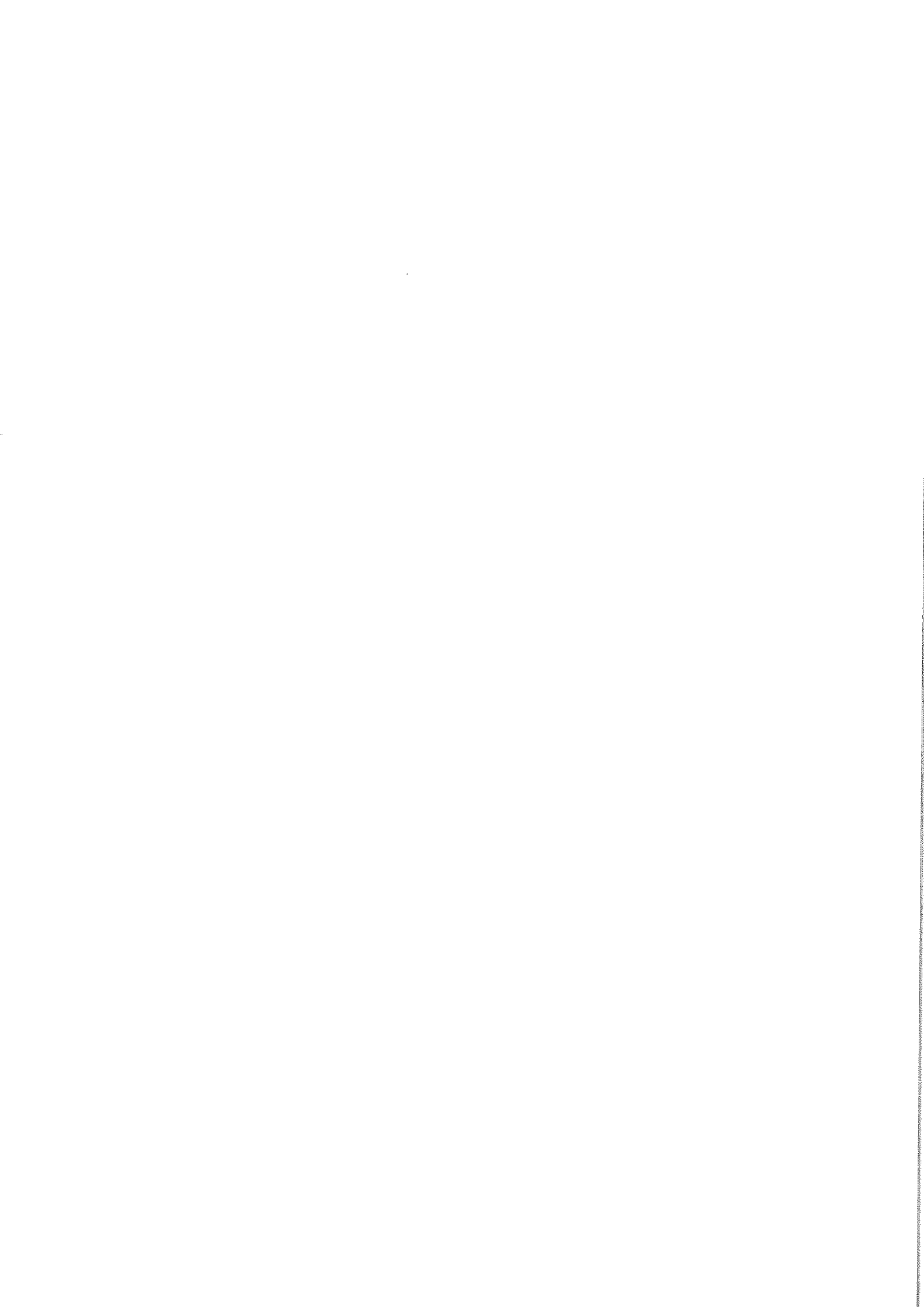


Le Maire
Bruno LORENTZ

PV du 26 octobre 2023

KALCK Pascale





CONSEIL MUNICIPAL DE SOMMERAU
LISTE DE PRESENCE
SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2023

 ANDRES Jean Jacques	 ANTONI Cathy	 AUER Maurice	<i>à Jean-Jacques</i> ANDRES P BART-HECKENBENNER Aurélie
<i>à Yosiane</i> KIEFFER P BRUNNER Bruno	<i>à Béatrice</i> LORENTZ P DE LA HOGUE Arnaud	 FRIEDERICH Vanessa	 FRIEDRICH Jean-Louis
 GUNTNER Patricia	 GUTH Julien	 P. HEIM Claude	<i>à Cathy</i> ANTONI P HUFSCMITT Nancy
 JAEGER Jacqueline	 NE JOCQUEL Julien	 KIEFFER Josiane	 LORENTZ Béatrice
 LORENTZ Bruno	<i>à Jacqueline</i> JAEGER P MOEBEL Christelle	<i>à Stéphane</i> RENAULT P OSTERMANN Céline	 PAULEN René
 RENAULT Stéphane	 ROTH Larissa	 E SCHALL Véronique	

P Procuration

